

Compte-rendu de la rencontre APRC du Nord Pas-de-Calais

du 14 septembre 2024

Présents : André, Christian, Christine, Gérard, Jean Marie D, Marie Paule, Maryse, Maxime, Valérie, Jean-Marie, Vincent.

Excusés : Agnès, Jean-Baptiste, Francis, Maïté.

Cette rencontre, l'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Point sur les deux dossiers en cours sur la Région :
- 2 - Point financier concernant la participation aux frais de salle pour les réunions régionales.
- 3 - Conseil d'Administration national de l'APRC des 16 et 17 septembre 2024

1 – Point sur les deux dossiers en cours sur la Région :

Dossier d'Agnès : Avis favorable en 1^{ère} instance pour la validation de 11 trimestres. La Cavimac faisant appel. André plaidera en Appel le lundi 28 octobre à Amiens.

Dossier de Maïté : Elle a saisi la CRA le 06 août dernier. Nous sommes en attente du retour. La Communauté des Salésiennes de Don Bosco veut régulariser les cotisations.

2 - Point financier concernant la participation aux frais de salle pour les réunions régionales.

Bernard Willems, prêtre résidant dans les locaux qui nous accueillent, fait part de la demande de participation aux frais d'occupation de 100 € par an décidée par le Conseil de Maison. Après contacts avec plusieurs régions, il s'avère que ce montant correspond à la moyenne. Il est donc décidé de verser 100 € / an pour nos réunions.

3 – Projet de Mise en Demeure

Le prochain Conseil d'Administration recevra Joseph pour faire le point sur les procédures en cours, et, la "Mise en Demeure" de la Cavimac pour qu'elle supprime de son règlement intérieur les éléments concernant les critères religieux (vœux, tonsure, premier engagement, diaconat) pour affiliation à la Caisse.

Pour pouvoir donner un avis, il est nécessaire d'inventorier les enjeux d'une telle action et d'en évaluer les risques.

Maitre Gatineau nous conseille dans ce projet.

La « Mise en demeure » concernerait tous les dossiers pour les droits antérieurs à l'année 2006.

Nous constatons que la Cavimac maintient sa position sur la nécessité de justificatifs d'une vie communautaire au "service de la religion" d'une part et la fragilité des personnes pour donner les attestations exigées par la Cavimac.

Il est rappelé que dans le monde de l'entreprise, les droits sont reconnus sur présentation d'une Attestation de l'Employeur et des Bulletins de paye.

D'anciens religieux créent leur propre collectif comme les Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre et les Frères St Jean.

Il est nécessaire cependant que l'APRC assouplisse ses relations avec la Cavimac.

4 - Rencontre avec la Cavimac

En juin avec Christine, Jean-Pierre et Joseph, ont rencontré Mr Varnier, directeur de la Cavimac, et Mme Racine, responsable du service juridique

Il en ressort : 1- une proposition de les rencontrer sur des dossiers, 2- la Cavimac ne retouchera pas son Règlement Intérieur, 3- privilégier le recours à la CRA (Commission de Recours Amiable) sans jugement, si des attestations sont fournies quant à la vie en communauté religieuse.

Début juillet, Christine a reçu un mail de Mme Meggie Racine 1- concernant des dossiers en difficulté 2- qu'il faut tout faire pour que ça se règle à la CRA avant jugement, 3- que la Cavimac interviendrait, si besoin, directement auprès des Congrégations pour obtenir l'attestation de présence lorsqu'elle est refusée à l'intéressé.

La Cavimac subit de la pression du ministère et des pressions financières en raison du nombre de procédures en cours.

4 – Éviction des AMC du Conseil d'Administration de la Cavimac

Les deux sièges des AMC sont susceptibles d'être attribués à d'autres cultes par un décret à venir du Gouvernement. Cette proposition de décret vient-elle du Gouvernement ou de la Cavimac ?

5 – Enquête pour l'intervention de l'ESAN (réseau européen d'associations œuvrant dans le champ social)

L'ESAN va déposer un recours au Conseil de l'Europe sur le droit de tous les retraités à vivre dignement. Une enquête a été effectuée au printemps auprès des adhérents de l'APRC, à laquelle 108 personnes ont répondu. Elle montre qu'un certain nombre d'entre elles reçoivent une retraite au-dessous du seuil de pauvreté, inférieure à 80 % du SMIC.

Au terme de cette réunion dense dans son ordre du jour et dans ses échanges, nous avons partagé un sympathique repas sous forme d'auberge espagnole.

Vu la nécessité de réfléchir en région sur les dossiers en cours, deux dates ont été prises pour les mois suivants et avant l'Assemblée Générale fixée aux 29 & 30 mars à Paris :

Samedi 14 décembre 2024 à 10 heures

Et

Samedi 22 février 2025 à 10 heures

89 rue de Lille - Roubaix

Amitiés - André Ruchot